

Règlement intérieur du Groupes Adolescents



Réalisé par :

Claire Fournier Directrice – Axel Dumont Directeur Adjoint – Audrina Cauvin Directrice Adjointe

Commune de : Camon

Période 27 juillet au 7 août 2026

Public : 11 – 15 ans

Ce règlement est à destination des adolescents, parents et l'équipe d'animation

Adresse : Rue des déportés 80450 CAMON

Tél : 03.22.45.36.56

Mail: clshcamon@gmail.com

Organisme organisateur : Mairie de Camon ; Place du général Leclerc 80450 Camon

Tél : 03.22.49.30.00

Sommaire – Règlement intérieur

- *1.Présentation du Centre Groupe Adolescents.....*
- *2.Conditions d'inscription et d'accès.....*
- *3.Fonctionnement et horaires.....*
- *4.Cadre de vie et règles de fonctionnement.....*

- *Dispositions spécifiques*
- *Utilisation du téléphone*
- *Groupe Communication*
- *Argent de poche*
- *Activités et sorties*
- *Séjour camping*
- *Objets personnels*
- *Départs autonomes*
- *Santé et prise en charge médicale*
- *Responsabilité et assurance*
- *Droit à l'image*
- *Discipline et sanctions*

- *5.Dispositions spécifiques.....*
- *6.Engagement et signatures.....*

1. Présentation du Centre Groupe Adolescents

Le Groupe Adolescents est une structure d'accueil de l'ALSH de Camon destinée aux adolescents âgés de **11 à 15 ans**, mise en place par la commune dans le cadre de sa politique jeunesse. Il est donc soumis à la réglementation générale sur les Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Ce dispositif, proposé à titre expérimental du **27 juillet au 7 août 2026**, a pour objectif d'offrir aux jeunes un espace de loisirs, d'échanges et de projets, adapté à leur âge et à leurs besoins.

Le Groupe Adolescents repose sur des valeurs éducatives fortes telles que :

- L'émancipation et l'autonomie
- La citoyenneté active et la co-construction
- La solidarité et la lutte contre les discriminations
- L'éco-citoyenneté et la prise en compte de son milieu environnant

Et reposant sur un mode de fonctionnement reposant sur les modalités suivantes

- l'autonomie
- la responsabilisation
- le respect
- le vivre-ensemble
- la co-construction

Le présent règlement intérieur définit les modalités de fonctionnement du Groupe Adolescents ainsi que les règles de vie nécessaires au bon déroulement de l'accueil.

2. Conditions d'inscription et d'accès

L'accès au Groupe Adolescents est soumis à une inscription préalable.

Le dossier d'inscription doit être complété par le responsable légal et comprendre :

- une fiche d'inscription
- une fiche sanitaire complète
- une attestation d'assurance responsabilité civile
- les autorisations parentales nécessaires (sorties, déplacements, droit à l'image, départ autonome...)

L'inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur.

Conditions d'accès

Le Groupe Adolescents est ouvert aux adolescents âgés de **11 à 15 ans**.

La participation est possible dans la limite des places disponibles.

Les jeunes peuvent fréquenter la structure de manière libre, selon les horaires définis, sous réserve :

- de respecter les règles de fonctionnement
- d'avoir les autorisations parentales correspondantes (notamment pour les départs autonomes)

Engagement des familles et des jeunes

Le responsable légal et le jeune s'engagent à :

- prendre connaissance du règlement intérieur
- respecter les règles de fonctionnement
- informer l'équipe en cas d'absence ou de situation particulière

L'équipe d'animation se réserve le droit de refuser ou de suspendre l'accueil d'un jeune en cas de non-respect du règlement.

3. Fonctionnement et horaires

Le Groupe Adolescents propose un fonctionnement basé sur une **liberté responsable et partagée**, permettant aux adolescents de gérer leur temps tout en respectant un cadre défini.

Horaires d'ouverture

Le Groupe Adolescents est ouvert :

- de **8h à 18h30**

Avec une organisation de la journée la suivante :

- **8h – 10h : Accueil échelonné**
- **À partir de 10h15 : Activités**
- **12h – 14h : Temps de repas (flexible)**
- **Après-midi : Activités et temps libres**
- **16h30 – 18h30 : Départs échelonnés**

Modalités de présence

Les jeunes peuvent :

- arriver et repartir librement (selon autorisation parentale)
- choisir leurs temps de présence
- participer aux activités proposées

Ils sont néanmoins invités à prévenir de leur présence afin de faciliter l'organisation.

Organisation des activités

Les activités sont :

- proposées et construites avec les jeunes
- adaptées à leurs envies et à leurs besoins
- encadrées par l'équipe d'animation

Des sorties peuvent être organisées, sous réserve d'autorisation parentale.

Temps de repas

Les jeunes ont plusieurs possibilités :

- apporter leur repas
- manger à la cantine
- rentrer à leur domicile

Les temps de repas doivent se dérouler dans le respect des autres et du ~~cadre de la structure.~~

Engagement des jeunes

La responsabilisation implique :

- le respect des horaires et de l'organisation
- le respect des règles de vie
- une participation active à la vie du Groupe Adolescents

L'équipe d'animation se réserve le droit d'ajuster le fonctionnement si nécessaire afin de garantir la sécurité et le bon déroulement des activités.

4. Cadre de vie et règles de fonctionnement

Le respect, base du fonctionnement

Le Groupe Adolescents est un lieu de vie collective. À ce titre, chaque jeune s'engage à :

- respecter les autres (jeunes et adultes)
- respecter les différences (opinions, comportements, origines...)
- adopter un langage et une attitude adaptés
- respecter le matériel, les locaux et l'environnement

Tout comportement portant atteinte au respect d'autrui ou au bon fonctionnement du groupe ne sera pas toléré.

Un cadre pour vivre ensemble

Les jeunes participent à la création d'un **climat serein et apaisé**.

Ils sont acteurs de la vie du groupe et contribuent à faire du Groupe Adolescents un espace agréable pour tous.

Cela implique :

- de coopérer avec les autres
- de participer à la vie collective
- d'accepter les règles communes

Une liberté accompagnée

Le fonctionnement du Groupe Adolescents permet aux jeunes :

- de choisir leurs activités
- de gérer leur temps de présence
- de proposer et organiser des projets

Cependant, cette liberté s'accompagne de responsabilités :

- respecter les règles établies
- assumer ses choix
- s'engager dans les activités choisies

L'équipe d'animation peut intervenir à tout moment pour réguler le fonctionnement si nécessaire.

Sécurité et comportements à risque

La sécurité des jeunes est une priorité. Sont strictement interdits :

- les comportements dangereux
- la violence physique ou verbale
- la consommation d'alcool, de tabac ou de substances illicites

Toute situation mettant en danger un jeune ou le groupe entraînera une intervention immédiate de l'équipe.

Gestion des conflits

En cas de conflit, les jeunes sont encouragés à :

- dialoguer
- rechercher une solution
- faire appel à un adulte si nécessaire

L'équipe d'animation joue un rôle de médiation afin de garantir un climat serein.

Une démarche éducative

Les règles ne sont pas uniquement restrictives. Elles ont pour objectif :

- de protéger les jeunes
- de favoriser le vivre-ensemble
- d'accompagner les adolescents vers plus d'autonomie

Le cadre peut être expliqué, discuté et adapté afin de favoriser la compréhension et l'adhésion des jeunes.

Le respect de ces règles est indispensable au bon fonctionnement du Groupe Adolescents.

La place de l'animateur

Les animateurs s'engagent à respecter chaque point cité dans le règlement et à accompagner les jeunes dans la construction des vacances. Ils restent garants de la sécurité physique, morale et affective.

Le respect de ces règles est indispensable au bon fonctionnement du Groupe Adolescents.

5. Dispositions spécifiques

Utilisation du téléphone

Le téléphone portable est autorisé sur les temps libres afin de correspondre aux usages des adolescents.

L'usage équilibré du téléphone : Le smartphone fait partie du quotidien des jeunes et son utilisation est acceptée au sein de la structure. Pour que chacun profite pleinement du groupe et des activités, un équilibre est trouvé ensemble axé sur 2 points fondamentaux :

- le smartphone s'efface lors des moments collectifs importants pour privilégier l'échange direct.

- les jeunes s'engagent à respecter l'intimité de chacun et la vie du centre en ne diffusant aucune image, vidéo ou information concernant les activités et les membres du groupe sur les réseaux sociaux.

L'équipe d'animation se réserve le droit de :

- limiter ou interdire temporairement l'usage du téléphone
- confisquer temporairement l'appareil en cas d'abus (restitution en fin de journée ou aux responsables légaux si nécessaire)

Groupe communication

Un groupe communication est mis en place pour faciliter :

- la communication entre les jeunes et l'équipe
- l'organisation des activités
- le partage d'informations

Règles d'utilisation :

- respect et bienveillance dans les échanges
- messages en lien avec le Groupe Adolescents uniquement
- interdiction de tout contenu inapproprié

L'équipe d'animation :

- encadre et modère les échanges
- peut supprimer des messages ou exclure un participant en cas de non-respect

Argent de poche

Avec autorisation parentale, les jeunes peuvent disposer d'un budget personnel.

Objectifs éducatifs :

- apprendre à gérer un budget
- faire des choix et prioriser

Règles :

- chaque jeune est responsable de son argent
- aucune avance d'argent ne sera faite par la structure

Le Groupe Adolescents décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou mauvaise gestion.

Activités et sorties

Les activités sont construites avec les jeunes dans une logique participative.

Pour les sorties :

- elles doivent être validées par l'équipe d'animation
- une autorisation parentale peut être exigée
- le respect des consignes est obligatoire

Engagement du jeune :

- s'inscrire implique de participer
- respecter les horaires et les règles spécifiques à l'activité

Les jeunes peuvent être impliqués dans :

- les démarches d'organisation (appels, devis)
- la préparation logistique

Séjour camping

Un séjour camping est organisé avec les jeunes.

Ce séjour s'inscrit dans une démarche éducative visant à :

- renforcer l'autonomie
- développer la vie collective
- responsabiliser les jeunes

Règles spécifiques :

- respect du matériel et de l'environnement
- participation aux tâches collectives (repas, rangement...)
- respect des consignes de sécurité

Une fiche spécifique pourra compléter ce règlement pour le séjour.

Les animateurs restent garants de la non-mixité sous les douches et pour le couchage dans la tente.

Objets personnels

Les jeunes sont responsables de leurs affaires personnelles.

Le Groupe Adolescents décline toute responsabilité en cas :

- de perte
- de vol
- de détérioration

Recommandations :

- éviter les objets de valeur
- marquer ses affaires

Départs autonomes

Les départs autonomes sont autorisés uniquement avec une autorisation parentale écrite.

Le jeune s'engage à :

- respecter les horaires annoncés
- prévenir en cas de changement

La responsabilité du Groupe Adolescents cesse dès le départ du jeune autorisé.

Santé et prise en charge médicale

- Toute information médicale doit être signalée lors de l'inscription

- Aucun médicament ne peut être pris sans autorisation
- En cas de problème de santé, les parents seront contactés

En cas d'urgence :

- les secours seront appelés
- les responsables légaux seront immédiatement informés

Responsabilité et assurance

Les jeunes doivent être couverts par une assurance responsabilité civile.

Le Groupe Adolescents décline toute responsabilité en cas :

- d'incident lié au non-respect des règles
- de perte ou vol d'objets personnels

Droit à l'image

Des photos ou vidéos peuvent être réalisées dans le cadre des activités.

Elles ne pourront être utilisées que :

- avec autorisation parentale
- dans un cadre institutionnel (communication de la commune, supports pédagogiques)

Discipline et sanctions

En cas de non-respect du règlement, des mesures pourront être prises de manière progressive :

- rappel à la règle
- avertissement
- exclusion temporaire
- exclusion définitive

Selon la gravité :

- les parents seront informés
- une rencontre pourra être organisée

Ces dispositions spécifiques viennent compléter le cadre général du Groupe Adolescents afin d'assurer un fonctionnement cohérent, sécurisant et adapté aux adolescents.

6. Engagement et signatures

Le présent règlement intérieur a pour objectif de garantir le bon fonctionnement du Groupe Adolescents, dans un cadre sécurisé, respectueux et adapté aux adolescents.

Il est demandé à chaque jeune et à son responsable légal de prendre connaissance de ce règlement et de s'engager à le respecter.

Engagement du jeune

Je soussigné(e),

Nom et prénom du jeune :

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Groupe Adolescents et m'engage à le respecter.

Signature du jeune :

Fait à :

Le :

Signature :

Engagement du responsable légal

Je soussigné(e),

Nom et prénom du responsable légal :

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Groupe Adolescents et m'engage à en respecter les conditions.

Signature du responsable légal :

Fait à :

Le :

Signature :

Engagement de l'équipe d'animation

L'équipe d'animation s'engage à faire respecter ce règlement dans un cadre éducatif, bienveillant et sécurisant.

Nom et signature du responsable de la structure :

.....

Signature :

Ce règlement intérieur est applicable pour toute la durée d'accueil au sein du Groupe Adolescents.